

## Sommaire

Page	Europe : Les contrevérités des « pays frugaux » sur l'Italie	2
<b>2</b>	Égalité femmes-hommes : Le FMI s'alarme de voir les inégalités entre les femmes et les hommes s'accroître avec la crise du Covid-19	4
	Fiscalité : Maintenir et développer les impôts de production	5
	Économie sociale et solidaire : À Bologne, une coopérative de « livraisons éthiques » voit le jour	6
	Nouvelles formes de travail : Le télétravail : tentations et réticences	7
	Protection sociale : « Prime Macron », aubaine pour les entreprises, danger pour la Sécu	9
	Qualifications : Déclassement des diplômés et éviction des non-diplômés du marché du travail	10

Page À lire

**12** Les besoins artificiels. Sortir du consumérisme

## Édito

# Rompre avec le pouvoir du capital

La crise sanitaire, économique et sociale que le monde traverse devrait maintenant donner lieu à des mesures concrètes pour les travailleurs et travailleuses. Des mesures qui sécurisent les parcours professionnels et de vie. Est-il normal par exemple qu'une hospitalisation pour Covid ne soit pas prise en charge à 100 % ? Que par conséquent, les plus précaires, ceux qui n'ont ni mutuelle ni tiers payant, soient pénalisés ?

Pour construire un autre modèle de société en rupture avec les politiques menées, la CGT fait depuis longtemps des propositions et les a renouvelées face à cette nouvelle crise. C'est le moment d'avancer sur une protection sociale pour toutes et tous avec notre proposition de Sécurité sociale intégrale reposant sur le salaire socialisé pour son financement.

Or, on constate que c'est le capital qui est mis sous protection : ni conditionnalité au maintien et développement de l'emploi pour les aides publiques, ni remise en cause totale des dividendes ne sont à l'ordre du jour, et de nouveaux efforts sont sans cesse demandés aux salariés : précarité de l'emploi, plus de travail, moins de salaire et moins de

droits. La notion de partage serait-elle définitivement obsolète ? Ce qui est sûr, c'est qu'elle en a pris depuis longtemps le chemin quand on sait que le capitalisme profite à une très petite minorité de la planète, puisque 1 % des plus riches possèdent plus que le reste de la population.

Rompre avec le capitalisme c'est donc forcément inverser cette tendance, qui s'est installée comme une norme pour ceux qui détiennent l'argent – et souvent le pouvoir. Pour la CGT, cela doit commencer par une augmentation urgente du Smic et des minima sociaux.

La période donne à voir l'échec du mode de développement capitaliste fondé sur l'exploitation de l'être humain et de la nature. Les inégalités sociales et sanitaires sont plus que jamais évidentes. Nous ne sommes pas les seuls à dresser ce constat. Les enjeux environnementaux et sociaux méritent mieux que de bonnes intentions, et nous savons que rien ne se fera sans la mobilisation du plus grand nombre : c'est l'enjeu de la rentrée, de la préparation du 17 septembre et de ses suites.

**Nathalie Verdeil,**  
membre du bureau confédéral

## Europe

# Les contrevérités des « pays frugaux » sur l'Italie

**Les pays du sud de l'Europe sont victimes d'une véritable campagne de dénigrement de la part des pays du nord au sujet de leur économie.**

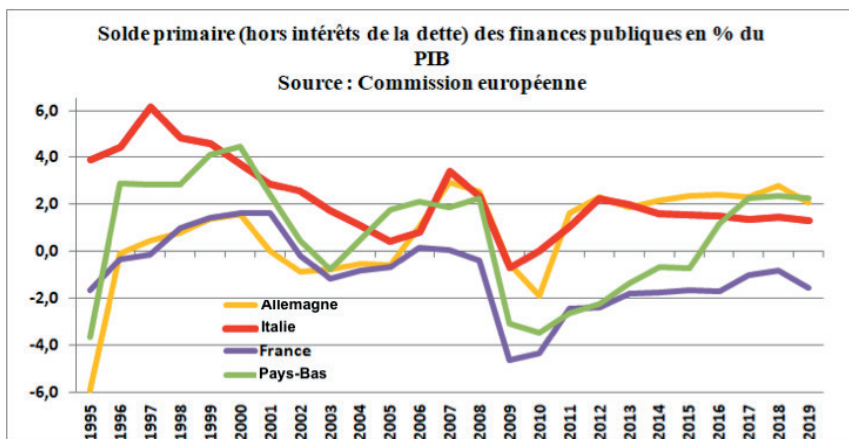
Certains chansons économiques ont la fâcheuse tendance de rester dans la tête. Nous connaissons tous l'air du manque de « compétitivité », la rengaine du « coût du travail ». Il en

est une autre – particulièrement agaçante – qui se présente comme une reprise de la fable de la cigale et de la fourmi. Il y aurait en Europe les pays du nord, à la situation budgétaire saine du fait de « réformes » ; et les pays du sud, fortement endettés du fait d'une tendance à la dépense.

Il y a un fait : l'endettement public (c'est-à-dire la somme des déficits chaque année) est bien plus élevé dans

les pays du sud (134,8 % pour l'Italie) que dans ceux du nord de l'Europe (48,6 % aux Pays-Bas). La faute à un comportement de « cigale » ? Cet argument, déjà fortement utilisé pour justifier l'austérité dramatique imposée à la Grèce, est revenu en force durant les tractations européennes au sujet du plan de relance. On peut démontrer cette fausse information en quatre graphiques.

### L'Italie est plus vertueuse que les Pays-Bas (Voir graphique 1)

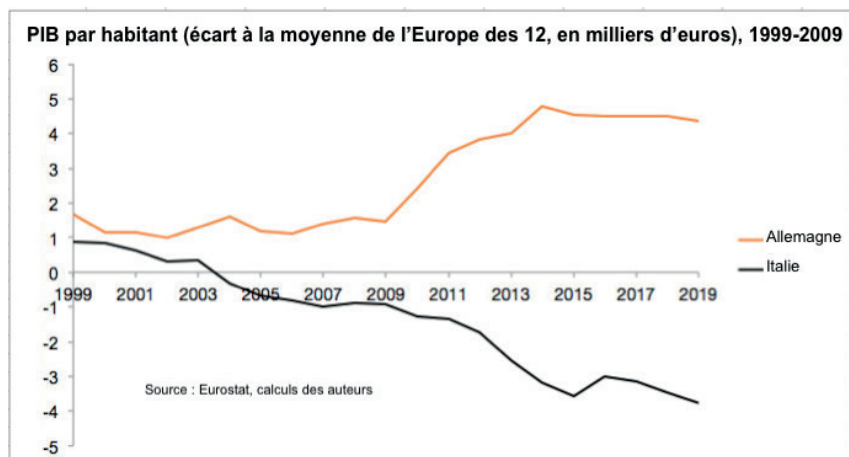


Graphique 1 - Source : Duval G., 25 04 2020

Le graphique ci-contre donne la trajectoire des finances publiques (dépenses moins recettes) hors intérêts de la dette, ce qu'on appelle le solde primaire. Que constate-t-on ? Qu'entre 2009 et 2017, l'Italie (en rouge) a été structurellement plus « frugale » que les Pays-Bas (en vert), puisqu'elle dégagait systématiquement un excédent primaire de son budget (c'est-à-dire que ses recettes étaient supérieures à ses dépenses), alors que les Pays-Bas étaient eux... en déficit primaire ! Comment alors expliquer l'importance de la dette italienne ? D'abord par la charge des intérêts de la dette héritée des années quatre-vingt qui pèse lourdement sur les finances publiques du pays. Ensuite par la faiblesse chronique de sa croissance.

### L'Italie a un problème de croissance

Le graphique ci-contre est symptomatique de la polarisation entre une Europe « du nord » et une Europe « du sud ». À la fin des années quatre-vingt-dix, le pouvoir d'achat (mesuré ici par le PIB par habitant) était pratiquement similaire en Allemagne et en Italie. Le décrochage de l'Italie est fulgurant, et symétrique avec le décollage alle-



Graphique 2 - Source : Source : Heimberger P., 25/06/2020 – Eurostat

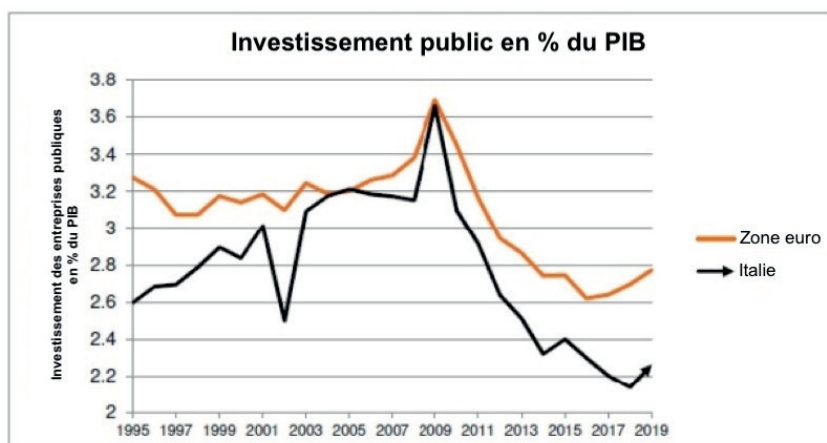
mand. Les parts de marché – notamment industrielles – perdues par l'Italie l'ont été au profit de l'Allemagne. Il en résulte une croissance molle qui, couplée à un service de la dette élevé, rend de plus en plus délicate la situation budgétaire de l'autre côté des Alpes.

### L'Italie a un problème d'austérité

Le décrochage de la croissance italienne s'explique d'abord par la faiblesse de sa demande, et particulièrement de l'investissement public. Le graphique 3 est le pendant du graphique 2 : sous la pression des « partenaires » européens, l'Italie a dû dégager des excédents (primaires) budgétaires. Cela veut concrètement dire qu'il lui a fallu diminuer fortement la dépense publique. Ainsi, comme le décrit la courbe en noir, la part de l'investissement en % du PIB est inférieure en Italie par rapport à la moyenne des pays de la zone euro depuis 2009, comprimant sa demande, sa croissance, et gonflant la dette publique par rapport au PIB<sup>1</sup>, comme le montre le graphique ci-contre.

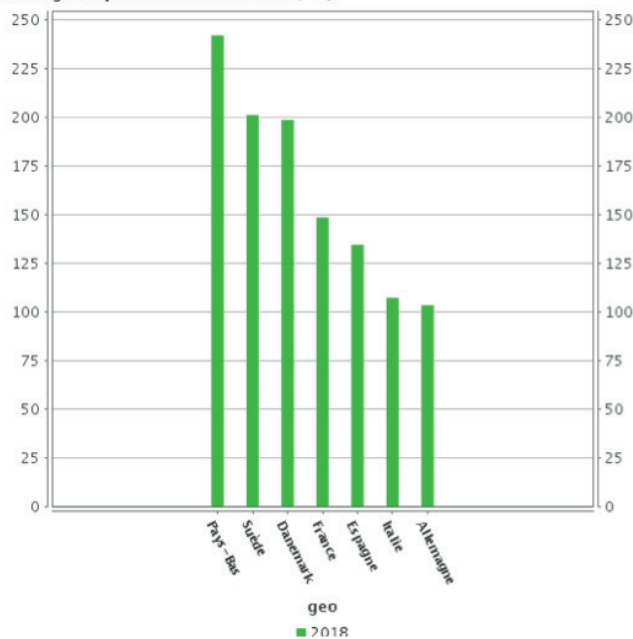
### Les pays frugaux ont un problème de dette privée

Ceux qui s'émeuvent des niveaux de dette publique sont comme ces chasseurs dans le fameux sketch : il y aurait pour eux de la bonne et de la mauvaise dette. Ainsi la dette publique est-elle vue comme le mal absolu, et la dette privée comme la condition nécessaire à la croissance. On oublie déjà que l'Espagne était vue comme la « bonne élève » de l'Europe, avec une dette publique très faible dans les années 2000... mais une dette privée extrêmement élevée nourrissant des bulles spéculatives. L'Espagne en a payé le prix fort après 2008.



Graphique 3 - Heimberger et Kowall, 24/07/2020

### Dette du secteur privé, consolidée - % du PIB Pourcentage du produit intérieur brut (PIB)



Graphique 4 - Source : Eurostat

Qui retrouve-t-on aujourd'hui dans ces « faux » bons élèves ? Les Pays-Bas, avec une dette privée lognante les 240 % du PIB ! On constate que les banques du pays sont extrêmement exposées au marché très spéculatif de l'immobilier. Il suffirait qu'une bulle éclate pour que le système bancaire néerlandais se retrouve au sol. De

l'autre côté, le secteur privé italien, avec ses 100 % de dette privée rapportée à son PIB, est dans une situation moins inquiétante.

Au total, il ne fait guère de doute que le « problème » italien est bien un problème de déséquilibres européens, et pas de supposée « fainéantise » ou de manque de rigueur (clichés réguli-

1. C'est assez simple à comprendre en grossissant le trait, si votre revenu (PIB) augmente moins vite que vos déficits publics, la dette tend à gonfler et il est de plus en plus difficile de la rembourser.

rement repris par la presse dans les pays du nord]. Les quelques graphiques présentés devraient permettre de s'en

convaincre. Ces déséquilibres sont inquiétants, et la totalité des économistes s'accordent sur leur caractère

insoutenable. Le réveil européen finira par arriver, et il peut s'avérer brutal.

**Mathieu Cocq**

## Égalité femmes-hommes

# Le FMI s'alarme de voir les inégalités entre les femmes et les hommes s'accroître avec la crise Covid-19

**Dans un billet de blog publié mardi 21 juillet, la directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, a tiré la sonnette d'alarme sur les inégalités hommes-femmes.**

**E**n premier lieu, durant la crise sanitaire liée au coronavirus, le taux de chômage monte en flèche dans le monde, et les femmes sont les plus touchées. Car contrairement à la crise de 2008, elles sont nombreuses à occuper les emplois des secteurs durement impactés, comme les industries de services, la vente au détail, le tourisme ou l'hôtellerie, etc. Aux États-Unis par exemple, leur taux de chômage a dépassé celui des hommes de deux points entre avril et juin 2020. De plus, du fait de la nature de leurs emplois, le télétravail est impossible pour de nombreuses femmes. Toujours aux États-Unis, on estime que 54 % des femmes qui travaillent dans les secteurs sociaux ne peuvent pas télétravailler. Ce chiffre atteint 67 % au Brésil. Plus globalement, dans les pays à faible revenu, c'est tout au plus 12 % de la population qui peut ou a pu télétravailler.

Deuxièmement, dans les pays à faible revenu, les femmes tendent plus que les hommes à travailler dans le secteur informel, qui a été touché de plein fouet par la crise de la Covid-19. Or ce secteur est caractérisé par une absence de protection du droit du travail et de presta-

tions telles que les pensions de retraite ou l'Assurance-maladie. Du coup, en Colombie par exemple, la pauvreté des femmes a augmenté de 3,3 % du fait de la fermeture de ces activités économiques. Les Nations unies estiment que la pandémie accroîtra d'environ 15,9 millions le nombre d'individus qui vivent dans la pauvreté en Amérique latine et aux Caraïbes, portant le nombre total de pauvres à 214 millions, parmi lesquels beaucoup sont des femmes et des filles.

Troisièmement, les femmes effectuent davantage de tâches ménagères non rémunérées que les hommes – près de 2,7 heures de plus par jour exactement – et nettement plus avec le confinement : l'enquête de l'Ugict montrait qu'en France, 43 % des femmes (26 % des hommes) ont effectué plus de quatre heures de tâches parentales supplémentaires par jour. Partout dans le monde, ce sont elles qui ont assumé la plus grande part des responsabilités familiales résultant des mesures de fermeture d'écoles et des précautions à prendre pour les parents âgés vulnérables. Et lorsque les mesures de fermeture sont levées, elles mettent plus de temps à retravailler à temps complet. Au Canada par exemple, parmi les parents qui ont au moins un enfant de moins de 6 ans, les hommes sont environ trois fois plus susceptibles d'être retournés au travail que les femmes.

### Suite à la pandémie, risque accru pour les femmes

Enfin, la pandémie a exposé les femmes à un risque accru de perte de « capital humain ». Dans de nombreux pays en développement, les jeunes filles sont contraintes de quitter l'école plus tôt pour travailler pour compléter les revenus du ménage. En Inde, depuis l'entrée en vigueur du confinement, les grands sites Internet de mariage ont enregistré une hausse de 30 % des inscriptions car les familles arrangent des mariages pour assurer l'avenir de leurs filles. « *Privées d'instruction, celles-ci subissent une perte permanente de capital humain qui sacrifie la croissance de la productivité et perpétue le cycle de la pauvreté au sein de la population féminine* ».

Face à cette situation, la directrice générale du FMI préconise que les gouvernements prennent des mesures immédiates en faveur des femmes comme : « *Les politiques budgétaires sensibles au genre, comme l'investissement dans l'éducation et l'infrastructure, les subventions à la garde des enfants et les congés parentaux. Ces mesures sont non seulement cruciales pour lever les obstacles à l'autonomisation économique des femmes, elles sont aussi nécessaires pour promouvoir une reprise inclusive après la Covid-19.* »

**Rachel Silvera**

## Fiscalité

# Maintenir et développer les impôts de production

Le Medef et certains économistes mènent une campagne permanente contre les impôts en général et contre les impôts de production en particulier. Cette offensive s'est appuyée sur une note du conseil d'analyse économique.<sup>2</sup>

Mais les impôts sur la production (à distinguer des impôts sur les produits comme la TVA) ont plusieurs justifications théoriques et pratiques :

- **la production ne concerne pas que les entreprises mais l'ensemble de la société.** Elle n'est possible qu'en raison des connaissances accumulées durant des décennies, voire des siècles, et profite des infrastructures léguées par les générations passées. Les firmes profitent aussi des débouchés qui leur sont offerts par la prospérité issue, elle aussi, du passé récent ou lointain. ce niveau général de développement s'est accompagné d'une dette publique que les entreprises bénéficiaires doivent contribuer à rembourser comme les autres contribuables ;
- **certaines productions peuvent avoir des inconvénients sur la santé et sur l'environnement.** Il est donc légitime que les activités contribuent à la réparation des dégâts qu'elles suscitent. L'impôt à la production est alors un moyen clair et efficace de prélever ces contributions. **À l'inverse, les activités « propres et saines » pourront en être exonérées au moins en partie** – ceci peut

- d'ailleurs constituer un puissant encouragement à leur expansion ;
- **les impôts sur les bénéfices et sur la valeur ajoutée – qu'il n'est quand même pas question de supprimer – ont quelques limites et inconvénients :** il est aisé, notamment pour les entreprises transnationales, de localiser par diverses manœuvres les profits et même la valeur ajoutée dans les paradis fiscaux – c'est particulièrement le cas de nombreuses activités de services. Il est plus difficile de dissimuler la production et les recettes qui y sont liées... D'ailleurs, **quand on parle de taxer les Gafam, emblématiques à cet égard, c'est bien de leur chiffre d'affaires qu'il est question**, et non leurs bénéfices, eux-mêmes largement sous-estimés ;
- cette **faculté de localiser les chiffres d'affaires**, mieux que d'autres postes des comptes des entreprises, peut permettre de faire bénéficier du produit de l'impôt – au moins en partie – aux communes qui accueillent les activités et de faire face aux coûts que cela implique. Il est alors moins nécessaire, pour leurs édiles, de supplier plus ou moins secrètement les chefs d'entreprise de leur accorder quelques miettes en finançant des équipements publics ;
- ajoutons un effet évident mais insuffisamment connu : les impôts sur la production, et notamment sur le chiffre d'affaires, ont l'avantage d'inciter les entreprises à

- réintégrer des activités sous-traitées ou externalisées. **À l'inverse, le concepteur de la TVA (Lauré, 1954) justifiait notamment son projet par la suppression des taxes « en cascades ».** Ceci a contribué à la multiplication des chaînes de sous-traitance et la multiplication des externalisations, dont on connaît les inconvénients (division du monde salarié, difficultés des pouvoirs publics et des consommateurs pour repérer et sanctionner les responsabilités de certaines irrégularités et mal-façons...);
- bien entendu, le Medef et les économistes libéraux – qui pourchassent la plupart des impôts... sauf peut-être la TVA prétendument « sociale » – font mine d'ignorer ces aspects. Comme d'habitude, ils proposent d'imiter les pays qui utilisent tous moyens pour doper artificiellement leur compétitivité-prix. Les TPE et PME, en revanche, devraient réfléchir avant d'enfourcher ces chevaux de bataille qui les désavantagent clairement pour la plupart face aux grands groupes transnationaux. En effet, ceux-ci font jouer contre elles la concurrence, *via* leurs réseaux de sous-traitance, et les pressurent ;
- les économistes de banque et d'entreprise, et quelques autres, en veulent notamment à **la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)**. Celle-ci contribue au financement de l'Assurance-vieillesse (au taux très faible de

2. <http://www.cae-eco.fr/Les-impots-sur-ou-contre-la-production>, résumée ici :

[https://www.lepoint.fr/economie/ces-impots-de-production-qui-pesent-sur-les-entreprises-25-06-2019-2320795\\_28.php](https://www.lepoint.fr/economie/ces-impots-de-production-qui-pesent-sur-les-entreprises-25-06-2019-2320795_28.php).



0,16 % mais sur une assiette large)<sup>3</sup>. Ils lui reprochent notamment de devenir, au long des chaînes d'activité, des « taxes sur les taxes ». Au taux de 0,16 % (soit 0,0256 % en

second rang et beaucoup moins ensuite), elle serait responsable de la désindustrialisation du pays ! De qui se moque-t-on ? En revanche, il est clair que la réduire ou la suppri-

mer accroîtrait encore le besoin de financement de la Sécu, déjà plombée par les multiples exonérations de cotisations sociales.

**Alain Gély**

## Économie sociale et solidaire

### À Bologne une coopérative de « livraisons éthiques » voit le jour

**Dans une région de l'Italie, l'Émilie Romagne, où la tradition des coopératives est très présente, une alternative éthique à la livraison de nourriture va bientôt voir le jour.**

Le but est de « démontrer que l'exploitation des travailleurs n'est pas l'unique voie, afin de rendre éthique un segment du monde du travail où il y a une totale déréglementation »<sup>4</sup>. Pour cela, deux types de contrat de travail avec des salaires bien supérieurs à ce que touchaient jusqu'à présent les livreurs vont être proposés (contrat de travail à 17 euros par heure ou contrat de parasubordination à 12,50 euros par heure).

Le but de cette coopérative n'est, à terme, pas de rester focalisée sur la seule livraison de nourriture, mais également de permettre une distribution de divers biens à des personnes

âgées ou isolées. Bien que les coopératives aient pu être dans cette région détournées de leurs buts initiaux comme dans le secteur de la logistique<sup>5</sup>, cette expérience qui se veut solidaire et éthique semble être une réelle avancée pour l'obtention de nouveaux droits et la reconnaissance du statut de travailleurs salariés pour les livreurs italiens. La création de cette coopérative fait suite à de nombreuses contestations, mobilisations et grèves structurées par un « syndicalisme informel »<sup>6</sup> – notamment de la part de Riders Unione Bologna.

#### La France est également concernée

Cette initiative internationale prend un écho particulier en ce moment en France au regard des différentes initiatives que la CGT porte, soutient et essaie de structurer dans ce secteur. En effet, de nombreux syndicats CGT de livreurs sont actuellement en

train de se constituer, comme ce fut le cas le 29 juillet 2020, lors du congrès constitutif du syndicat des livreurs de Toulouse en présence notamment du secrétaire général de l'UD. La constitution de ces syndicats est une vraie avancée afin d'organiser des travailleurs souvent précaires. Les initiatives de la CGT dans ce secteur ne se limitent cependant pas à la création de syndicats, mais également à la recherche de solutions nouvelles, comme c'est actuellement le cas à Bordeaux avec la création d'une coopérative de livreurs menée par le syndicat CGT des livreurs de la ville.

Face à la déréglementation à tous crins du marché du travail et à l'ubérisation du secteur de la livraison, des initiatives internationales comme françaises sont en train de voir le jour afin de conquérir de nouveaux droits pour les travailleurs des plateformes.

**Willy Gibard**

3. <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22726>.

4. « Un altro food delivery è possibile: a Bologna nasce "Consegna etiche" » : <https://ilmanifesto.it/un-altro-food-delivery-e-possibile-a-bologna-nasce-consegna-etiche/>, publié le 21 juillet 2020, consulté le 30 juillet 2020.

5. Francesco Sabato Massimo, « Des coopératives au syndicalisme de base : La citoyenneté industrielle dans le secteur de la logistique en Italie (1990-2015) », *Critique internationale*, n° 87, 2020, pp. 57 à 78.

6. Marco Marrone, <https://www.che-fare.com/riders-union-bologna-sindacato-informale-piattaforma/>, publié le 25 février 2019, consulté le 30 juillet 2020.

## Nouvelles formes de travail

# Le télétravail : tentations et réticences

**Remis sur le devant de la scène par la crise sanitaire, le télétravail, s'il présente des avantages indéniables, nécessite toutefois une certaine prudence.**

Commençons par une définition<sup>7</sup> : le télétravail est un mode d'organisation dans lequel le salarié accomplit son travail hors des locaux de son employeur de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication (Internet notamment) pour des fonctions qui auraient pu être exercées dans ces mêmes locaux. Cette forme d'organisation du travail est encadrée par le contrat de travail ou un avenant à ce dernier. Remarque : la question des plateformes numériques (« l'ubérisation ») est pour l'essentiel distincte du télétravail ainsi défini.

### Essor annoncé de longue date...

L'essor du télétravail a été vu comme inéluctable. Un calcul simple devrait en effet y pousser les chefs d'entreprise :

- réduire la surface de bureaux, le travail étant en grande partie délocalisé chez les salariés ou les sous-traitants, ou encore ou dans des bureaux situés là où le coût du foncier est plus bas – éventuellement à l'étranger (marketing téléphonique...);
- diminuer certaines autres dépenses globalement (frais de déplacements...) ou les transférer vers les salariés ou les sous-traitants (équipement informatique et « consommables », consommation d'électricité...);

- donner droit à des aspirations bien réelles des salariés : apparente autonomie, meilleure conciliation espérée entre la vie familiale et la vie professionnelle, gain de temps de transport...
- individualiser les salariés selon le bon principe du « *diviser pour mieux régner* » et entraver l'implantation ou le développement de syndicats ;
- éventuellement : afficher une image de modernité.

### ... mais difficultés à « décoller »

Le télétravail tardait toutefois à se développer, notamment pour les raisons suivantes :

- la mise en place implique une modification, voire un bouleversement, de l'organisation qui peut être complexe et en outre impliquer des frais ;
- le contrôle sur le travail réel – auquel les employeurs semblent plus tenir en France qu'ailleurs – peut être rendu plus difficile. Cette surveillance risque d'exiger la mise en place de contrôles informatiques qui peuvent être dissuasifs à la fois pour le contrôleur et pour le contrôlé, voire interdits par les règles de protection des données personnelles ;
- les aspects collectifs du travail, y compris informels (cantine, machine à café...), sont gravement limités, alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement de l'entreprise : l'efficacité, la productivité d'ensemble, que le chef d'entreprise cherche à maximiser, ne peut en effet absolument pas se résumer à la somme des productivités individuelles ;
- la réflexion et l'expérience indiquent aux salariés que l'auto-

nomie apparente peut être un cadeau empoisonné : crainte d'être marginalisé si on n'est pas à proximité des décisions, effacement des frontières du travail et risque de ne pouvoir maîtriser son temps, mauvaise ergonomie du poste de travail ou coût élevé pour l'aménager, conflits au sein du ménage...

### De nombreux acteurs concernés

Les salariés et employeurs ne sont pas les seuls concernés par le télétravail.

En ce qui concerne les autres acteurs :

- **les pouvoirs publics** peuvent y voir des avantages, en termes d'aménagement du territoire ou de diminution des pollutions liées à la circulation automobile notamment. Le télétravail permet également la réduction des effectifs de fonctionnaires, notamment en zones rurales – pour les gouvernants qui ont ces objectifs. Mais les difficultés d'organisation, les réticences des citoyens et les coûts qu'impliquerait, par exemple, un maillage fin du territoire en haut débit, peuvent les faire reculer. un problème de « souveraineté numérique » se pose aussi, notamment vis-à-vis des Gafam et autres prestataires, dont l'essor du télétravail semble dépendre pour beaucoup ;
- **les syndicats** sont évidemment très réticents devant l'éparpillement et les risques d'affaiblissement des collectifs de travail, mais ils doivent tenir compte des aspirations des salariés. Ils revendiquent par ailleurs un « droit à la déconnexion » difficile à faire respecter.

7. <https://droit-finances.commentcamarche.com/contents/1526-teletravail-definition-loi-et-droits-du-salarie>.

En dépit de ces contradictions et de ces réticences, les interlocuteurs sociaux ont signé en 2005 un accord national interprofessionnel (ANI)<sup>8</sup>. Cet accord a été signé par l'ensemble des syndicats représentatifs nationalement, ce qui est rare. Un décret de 2016 a fixé les règles pour la fonction publique et ne semble pas avoir été fortement contesté<sup>9</sup>. À l'ordonnance de 2017 pour le secteur privé<sup>10</sup>, et à celle du 15 avril 2020<sup>11</sup> pour deux branches de la fonction publique, il est reproché de rompre ces équilibres au détriment des salariés. Le patronat se fait tirer l'oreille pour actualiser l'ANI, ce qui serait bien nécessaire, et cherche à se défaire sur des accords de branche ou même d'entreprise.

### Développement lent accéléré par le confinement

Le télétravail ne s'est développé que lentement : 7 % des salariés seraient reconnus comme « télétravailleurs » en 2019 (généralement à temps partiel). Mais près de 20 % des cadres. Au-delà, selon une étude Médéric citée par l'Ugict, 19 % de salariés et 42 % de cadres télétravaillaient de façon informelle en 2018 (pas forcément à leur domicile).

Mais la période de confinement que nous venons de vivre a suscité une très forte croissance du télétravail. Par obligation, souvent, avec excès parfois : les cas – fautifs – de salariés en chômage partiel « invités » à télétravailler ne semblent pas rares. Dans de nombreux

cas, on a recouru au télétravail « *dans des conditions dégradées* ».

Selon la Dares, le télétravail aurait atteint 20 % du salariat, principalement chez les cadres comme auparavant mais aussi chez les employés – notamment des femmes.

Les difficultés et les inconvénients de ce « télétravail forcé » ne sont pas minces. Le bilan pour les employeurs – en termes d'économies d'une part, et de productivité d'autre part – est ambigu et probablement très différent selon les cas. Il est sans doute trop tôt pour prétendre l'évaluer.

**La situation des salariés est elle aussi incertaine, et certainement très inégalitaire.** La rapidité de mise en place n'a pas permis la préparation et les formations qui auraient été nécessaires. Les risques psychosociaux, les inconvénients en termes d'organisation de la vie familiale, l'ineffectivité du droit à la déconnexion ont été souvent signalés, notamment par des femmes en famille dans de petits logements. La difficulté à concilier le travail « normal » et le télétravail a été mentionnée notamment par des enseignants.

### Des différences entre secteurs

Bien entendu, ces considérations générales doivent être déclinées par domaine d'activité. Pour les principaux concernés on peut citer :

- le téléenseignement qui n'avait pas, ces dernières années, connu l'explosion espérée par les promo-

teurs des « MOOC »<sup>12</sup> notamment. Il accentue certainement, on l'a vu ce printemps, les inégalités entre les élèves bien équipés et aidés par leur entourage et d'autres, encore plus menacés de décrochage ;

- les téléconférences, qui semblent diminuer les « réunionnites » et limiter des déplacements fatigants, peu utiles et peu écologiques. Mais cette période a aussi mis en évidence le besoin de se rencontrer « en vrai ». Question d'équilibre et de discernement, là aussi ;
- la télé médecine, qu'il est tentant mais qu'il serait sans doute erroné de voir comme solution miracle au problème des déserts médicaux ;
- des secteurs entravés voire menacés pour diverses raisons comme l'immobilier de bureau, l'automobile et l'aéronautique et évidemment certaines branches du commerce concurrencées par le commerce électronique.

L'expansion annoncée du télétravail aura très probablement été hâtée par la période de confinement. Mais l'enthousiasme n'est pas de mise, ni pour les employeurs ni surtout pour les salariés.

La complexité et les contradictions de son développement requièrent, plus encore qu'ailleurs, que le point de vue des salariés soit pleinement pris en compte. À cet égard, la suppression des CHSCT sera nécessairement dommageable.

AG

8. <http://www.teletravailler.fr/le-teletravail/legislation/legislation-francaise>.

9. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032036983&categorieLien=id>.

10. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035607388&categorieLien=id>.

11. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041801063&categorieLien=id>.

12. MOOC (*massive open online courses* en anglais). Deux traductions sont proposées : « *cours de masse en ligne et ouverts* » est plus correct mais « *cours en ligne ouvert et massif* » semble plus répandu...



## Protection sociale

# « Prime Macron », aubaine pour les entreprises, danger pour la Sécu

**Présentée comme un « coup de pouce » au pouvoir d'achat, la « prime Macron » s'est révélée inégalement distribuée et dangereuse pour la protection sociale.**

**E**n décembre 2018, lors de sa réponse à la crise des gilets jaunes, Emmanuel Macron avait décidé de permettre aux entreprises de verser une prime totalement défiscalisée et exonérée de cotisations sociales jusqu'à 1 000 € aux salariés gagnant 3 Smic ou moins. L'Insee a sorti en juillet une étude<sup>13</sup> pour faire le point sur l'impact de cette mesure.

### Un versement différencié selon la taille de l'entreprise et le secteur

Les premiers enseignements de cette étude portent sur le recours effectif à cette prime. Au total, 400 000 établissements ont versé une prime à 4,8 millions de salariés pour un montant total de 2,2 milliards d'euros, soit en moyenne 401 € par salarié bénéficiaire. On peut relever un fort lien entre le versement de la prime et la taille de l'entreprise. Ainsi, seules 17 % des entreprises de moins de 10 salariés ont versé cette prime. Cette proportion monte à 33 % pour les entreprises de 20 à 49 salariés et à 58 % pour les entreprises de 1 000 salariés ou plus. Concernant les secteurs, ce sont les salariés des services financiers et assurances et ceux des matériels de

transports qui ont le plus touché cette prime. Elle a en effet concerné respectivement 31 % et 29 % des salariés de ces secteurs.

À l'inverse, concernant les salariés des services aux ménages et des services administratifs et de soutien, ils ne sont que 7 % à avoir touché cette prime. Dans l'hébergement-restauration et l'information-communication, ils ne sont que 8 % et 9 % concernés.

### Effet d'aubaine

Comme nous l'avons rappelé en introduction, cette prime était exonérée de toutes cotisations sociales et patronales, l'occasion donc pour le patronat de contenter le pouvoir d'achat des salariés à moindre coût pour l'entreprise.

Bien que la législation rappelle que cette prime ne doit en aucun cas se substituer à d'autres formes de rémunération, l'étude menée par l'Insee montre bien que pour certaines entreprises ce fut le cas.

L'Insee parle alors d'effet d'aubaine, dans la mesure où ces entreprises auraient versé ces sommes aux salariés, même en l'absence de dispositif, avec une différence tout de même : c'est qu'elles auraient été soumises à cotisations sociales.

Selon la méthode utilisée, l'Insee estime cet effet d'aubaine de 15 % à 40 %. Ainsi, l'étude démontre que dans certaines entreprises, les salaires ont moins augmenté que s'il n'y avait pas

eu de prime, preuve d'un effet de substitution. Ce gain de pouvoir d'achat pour le salarié se traduit donc en fait par moins de droits sociaux (chômage, retraite notamment) acquis que si ces sommes avaient été versés sous forme de salaire.

L'effet d'aubaine est très peu présent pour les grandes entreprises. À l'inverse, c'est parmi les entreprises de 250 à 999 salariés qu'il est le plus fort. Pour ce qui des secteurs, c'est dans les services aux ménages, les activités scientifiques et techniques ainsi que le transport que l'effet d'aubaine est le plus fort. Au contraire, l'effet d'aubaine est nul dans l'hébergement restauration et la construction.

### Le manque de recettes pour la Sécu

Du côté des comptes de la Sécurité sociale, l'addition se chiffre tout de même à 400 millions d'euros. Le gouvernement a en effet décidé de ne pas compenser ces exonérations de cotisations, contrairement au principe de la loi Veil de 1994. Rappelons que cette prime a été prolongée en 2020.

Le constat de cet effet d'aubaine appuie nos revendications portant sur une augmentation du salaire de base avant toute chose. L'explosion des modes de rémunérations aux dépens des financements de la Sécurité sociale ne peut être un palliatif satisfaisant à un niveau général trop bas des salaires de base.

**Victorien Pâté**

13. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4506077?sommaire=4504425>.

## Qualifications

# Déclassement des diplômés et éviction des non-diplômés du marché du travail

**Cette année, l'Insee a décrit dans une étude la triste évolution du marché du travail, qui dévalorise les diplômes et laisse de côté les non-diplômés.**

Une publication récente de l'Insee<sup>14</sup> revient utilement sur le double phénomène rappelé en titre et dont la connaissance est essentielle. Elle indique tout d'abord qu'en 2018, parmi les 29,2 millions de participants au marché du travail, actifs ou privés d'emploi, « seuls » 4,9 millions, soit 16 %, n'avaient pas de diplôme ou au plus le brevet des collèges. En 1982, ce pourcentage était de 54 %<sup>15</sup>. Elle montre aussi qu'« en près de 40 ans, la situation relative des peu ou pas diplômés s'est dégradée » en termes d'exposition au chômage et de qualité d'emploi.

Cette dégradation ne saurait être imputée à une moindre demande du système productif les concernant. En effet, « si la proportion de peu ou pas diplômés était restée la même dans chaque profession [...], alors leur emploi n'aurait diminué que de 1 % » depuis 2003 et non pas de 42 % comme observé : « C'est le signe que les professions qui les employaient se sont maintenues, mais elles ont recruté à des niveaux de diplôme plus élevés », phénomène qui « se traduit le plus souvent par une éviction des moins diplômés »<sup>16</sup> et explique leurs difficultés particulières d'emploi<sup>17</sup>.

### Remise en question des idées reçues

Ces constats ont plusieurs implications. Ils contredisent par exemple l'idée selon laquelle le Smic serait responsable, du fait de son niveau prétendument trop élevé, de « l'exclu-

sion » des travailleurs non qualifiés du marché du travail, ce qui justifierait l'absence de « coups de pouce » et la mise en œuvre de politiques d'exonérations de cotisations sociales<sup>18</sup>. Si pour pourvoir des emplois non qualifiés, les entreprises recrutaient principalement des « peu ou pas diplômés », la situation de ces derniers ne serait pas aussi défavorable... Soulignons d'ailleurs que si en quarante ans, la proportion de peu ou pas diplômés a été divisée par trois, tel n'est pas le cas de la part des salariés payés au Smic (13,4 % en 2019). Rappelons aussi que l'élévation du niveau d'éducation décrite par l'Insee est à l'origine de la promotion par le Medef à la fin des années 1990 de la logique « compétences »<sup>19</sup>. Si les entreprises ont besoin de salariés diplômés, elles ne sont pas prêtes pour autant à leur verser un juste salaire...

14. Claude Picart (2020), « Le non-emploi des peu ou pas diplômés en France et en Europe : un effet classement du diplôme », in Insee, *Emploi, chômage, revenus du travail* – Édition 2020, coll. « Insee Références », juillet.

15. Le taux de chômage était de 9 % en 2018 contre 6,8 en 1982.

16. De plus, ceux-ci sont en moyenne plus âgés que les diplômés.

17. Le phénomène est plus facilement repérable dans la fonction publique. Il apparaît ainsi que 33,6 % des agents de la fonction publique d'État recrutés en 2017 en catégorie C, catégorie accessible aux personnes ayant un niveau Brevet mais aussi, dans certains cas, non diplômées, avaient un niveau Bac. 16,5 % avaient un niveau supérieur ou égal à Bac + 4, 35,7 % un niveau Bac + 2 ou Bac + 3... Cf. Direction générale de l'administration et de la fonction publique (2019), *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2019. Politiques et pratiques de ressources humaines. Faits et chiffres*.

18. L'étude suivante nous apparaît symptomatique de ce type d'idées : Sylvain Catherine, Augustin Landier, David Thesmar (2015), *Marché du travail : la grande fracture*, Institut Montaigne, février. Le niveau de qualification y est repéré par celui du diplôme. Elle méconnaît totalement le phénomène de déclassement illustré par l'Insee.

19. Cf. l'article suivant de deux anciens responsables du Medef : Bruno Lacroix, Alain Dumont (1999), « Préférer la compétence au diplôme », *Sociétal*, n° 26, septembre.